

## Le PLU arrive...



2016 sera une année cruciale pour la population hyéroise car le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) hyérois doit entrer en application. Il sera rendu public lors de la séance du conseil municipal du **15 avril prochain**.

A ce jour, 50 hectares sont prévus à l'urbanisation sur le bassin versant du Roubaud, dont **28 hectares** pour notre seul quartier des Rougières.

Ce projet préoccupe et concerne tous les habitants de notre quartier qui connaissent bien les risques d'inondation encourus sur cette zone parcourue par de nombreux ruisseaux et béals :

- Le Roubaud dont les débordements fréquents en 2014 nous démontrent qu'il n'est déjà plus en capacité d'assumer les eaux de ruissellement provenant de l'imperméabilisation actuelle des sols,
- La Sauvette, classée « à risque » dans le précédent Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) établi par la Préfecture,
- Plusieurs béals qui canalisent dans le sens Nord-Sud les eaux de ruissellement de l'avenue Léopold Ritondale vers le Roubaud et dont la section a été réduite au fur et à mesure des urbanisations dans notre quartier.

Actuellement les **28 hectares** de terrains en friches absorbent une grande partie des eaux de ruissellement, sans toutefois empêcher les inondations fréquentes des habitations de notre quartier situées en rez-de-chaussée.

**Qu'advient-il lorsque ces terrains seront imperméabilisés**, à fortiori avec un taux d'emprise au sol de 30 % (annoncé sans concertation préalable) qui nous semble déraisonnable dans une zone où la nappe phréatique affleurante compliquera la construction de bassins de rétention ???



**Débordement du Roubaud en 2014**

Notre CIL a donc alerté à différentes reprises Monsieur le Député-Maire sur cette problématique.

Et comme notre inquiétude est également partagée par tous les CIL situés sur le bassin versant du Roubaud, nous avons écrit un courrier commun à Monsieur le Député-Maire le 25 novembre 2015 afin de lui demander :

- une étude d'impact sur le Roubaud avant toute urbanisation,
- la création d'une commission spécifique au Roubaud.

Le Député-Maire nous a répondu que ces demandes seraient prises en compte dans la démarche du Plan d'Action et de Prévention contre l'Inondation (PAPI) dont la compétence incombera à TPM.

**Mais les échéances du PAPI ne nous semblent pas compatibles avec celles du PLU.**

A ce jour, nous n'avons donc toujours aucune garantie que le Roubaud sera en capacité d'accueillir les eaux de ruissellement des futures constructions sur son bassin versant.

⇒ **A partir du 15 avril prochain, nous pourrons donc vérifier si nos différentes demandes ont été actées dans le PLU.**

Bien sur, nous vous tiendrons régulièrement informés mais ce que nous pouvons vous dire dès à présent, c'est qu'il faudra obligatoirement que **tous les habitants se mobilisent** si nous n'avons pas gain de cause.

Nous espérons donc que vous répondrez présent pour les différentes actions que nous vous proposerons bientôt : Participation à l'enquête publique, présence en nombre des habitants de notre quartier aux réunions organisées par la Mairie et par le CIL,.... Dès à présent, parlez-en autour de vous, avec vos voisins car les prochains mois seront déterminants pour l'avenir de notre quartier.

**Nous comptons sur votre mobilisation !!!**



*travaillons ensemble...*

Si vous souhaitez nous aider au sein du CIL ou tout simplement être informés plus régulièrement, n'hésitez pas à :

- nous contacter à l'adresse : [cildesrougieres@gmail.com](mailto:cildesrougieres@gmail.com)
- nous rejoindre sur notre page Facebook : cildesrougieres

Le Bureau du CIL du quartier des Rougières